

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

26 juillet 2022

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Jean-Pierre TRIJAU, David BRIMEAUD, Michel COURARIE, Richard ZUCCHI, Mesdames Catherine PEROUX, Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA.

ABSENTS EXCUSES : Sylvain BREGEON, Nolwen DESGRANGES, Jacques MORELLET.

ABSENT : néant

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 juillet 2022 à 20h30, en séance ordinaire dans la salle du Conseil, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 18 juillet 2022 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Adressage – modification ;
- Tarif cantine rentrée 2022-2023 ;
- Renouvellement des contrats pour les écoles ;
- Modification des statuts SDE 24 ;
- Modification des horaires de l'éclairage public ;
- Modification des horaires agence postale ;
- Questions diverses.

Le secrétaire de séance est Monsieur JP TRIJAU.

1/ Adressage -modification

Les 2 modifications suivantes sont proposées concernant la dénomination de 2 voies : Impasse des Buissons à changer en Impasse des Jardins et Impasse Champêtre à changer en Impasse de la Fontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) les 2 modifications de dénomination de voies suivantes : Impasse des Buissons devient Impasse des Jardins et Impasse Champêtre devient Impasse de la Fontaine.

2/ Tarif cantine rentrée 2022-2023

Le tarif cantine pendant l'année scolaire 2021-2022 était de 2,10 € /repas / enfant et 4,60 € /repas /adulte. A Varaignes le repas enfant passe de 2,40 à 2,50 € / repas /enfant pour l'année 2022 – 2023.

A Busserolles le repas reste à 2,50 € / enfant / repas.

Afin de garder la qualité de repas préparés sur place par une cuisinière et en prenant en compte l'augmentation des prix concernant les salaires, les produits d'entretien, le chauffage et l'électricité le Conseil propose de passer le prix des repas à 2,50 € / enfant / repas et 5,60 € / adulte /repas. Ces prix sont équivalents à ceux pratiqués par Varaignes et Busserolles. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la cantine la cantine scolaire coûte environ 50 000 €/an (produits alimentaires + personnel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) de passer les prix des repas cantine pour 2022-2023 à 2,50 €/enfant et 5,60 €/adulte.

3/ Renouvellement des contrats pour les écoles

Il s'agit de renouveler les contrats pour Bernadette (30 h/mois) pour la cantine et le ménage au primaire et pour Amandine (27 h/mois) pour la cantine et le ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) de renouveler les contrats de Bernadette (30 h/mois) et d'Amandine (27 h/mois).

4/ Modification des statuts SDE 24

Ces modifications concernent la réécriture des compétences en matière de transition énergétiques, la possibilité d'agir en maître d'ouvrage pour la rénovation énergétique des bâtiments et l'ajustement du nombre de délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) les modifications des statuts du SDE 24

5/ Eclairage public

Lors du dernier Conseil du 9 juin dernier l'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30 a déjà été voté.

Cependant le SDE 24 souhaite que la période d'extinction choisie soit exprimée selon un code correspondant à une plage horaire prédéfinie. Après examen de la liste des codes proposés, le Conseil a choisi le code F correspondant à la plage d'extinction suivante 22h00 à 6h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) que la plage d'extinction de l'éclairage public (bourg et hameaux) corresponde au code F du SDE 24 (extinction de 22h00 à 6h30).

6/ Modification des horaires agence postale.

La personne en charge de l'agence postale souhaiterait en raison de la faible fréquentation ce jour-là et également pour des raisons personnelles que l'agence soit fermée le samedi matin et en contre partie qu'elle soit ouverte le mercredi matin. Le Conseil n'est pas sûr que cette option soit très pratique pour les personnes qui travaillent. Une autre option serait la fermeture le lundi et ouverture le mercredi. Le Conseil propose de ne pas délibérer cette fois ci et d'approfondir la discussion avec la personne en charge de l'agence et de vérifier de manière plus précise la fréquentation du samedi matin.

7/ Questions diverses

- **Marché local d'été :**
Une demande a été faite pour un marché local devant les commerces le jeudi de 17h00 à 21h00 et le dimanche matin de 8h00 à 13h00.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Jean-Jacques LAVALLADE ayant le pouvoir de Madame Nolwen DESGRANGES) l'établissement d'un marché local devant les commerces les jeudis et les dimanches.

- **Salles des fêtes et halle**
Dans un souci d'économie d'énergie et de consommables (papier toilette, essui main) et dans un contexte d'augmentation significative des prix le Conseil souhaite démarrer une réflexion sur la participation financière des associations utilisant la salle des fêtes et la halle.
Parmi les options qui pourraient être mises en œuvre on peut citer : faire le yoga dans le réfectoire de l'Ecole ou dans la salle du Conseil, délocaliser le lieu de réunion du Conseil dans la salle ComCom par exemple, surveiller l'utilisation de la photocopieuse.
- **Acquisition de la parcelle 316 par M. BRIMEAUD**
- **Problème d'entretien des chemins au Montouleix**
- **Adressage**
L'installation des numéros est en cours par JP Trijau
- **Le lavoir du Pont Neuvy est complètement envasé.**
- **Les travaux du réfectoire de l'école ont commencé.**

La séance est levée à 21h15

Monsieur le Maire



Le secrétaire de séance

